



LE DISPOSITIF DU PATROUILLEUR
POUR LA POLICE NATIONALE



LE DISPOSITIF DU PATROUILLEUR POUR LA POLICE NATIONALE

Le concept des patrouilleurs vise à augmenter la visibilité des policiers en tenue sur la voie publique avec une triple mission : préventive, dissuasive et répressive.

Cette réforme s'est traduite par la création d'un schéma de couverture des circonscriptions de sécurité publique. Celui-ci a pour but d'utiliser les ressources disponibles de manière optimale et efficace au sein de chaque circonscription de sécurité publique.

Après deux mois d'expérimentations concluantes menées sur cinq sites pilotes de la sécurité publique (Mantes-la Jolie, Nice, Poitiers, Strasbourg et Marseille), la généralisation du dispositif a eu lieu le 1er juillet 2011 sur l'ensemble du territoire relevant de la compétence de la police nationale.

La patrouille est prioritairement constituée de deux patrouilleurs en uniforme qui se déplacent de manière pédestre ou portée. Ces binômes travaillent sur des secteurs d'intervention où la présence des services de police est prioritaire pour remédier à des phénomènes de délinquance identifiés et renforcer le sentiment de sécurité. Leurs horaires de travail sont calqués sur ces impératifs opérationnels.

Il existe deux formes de patrouilleurs :

⇒ Le patrouilleur de circonscription qui effectue sa patrouille sur l'ensemble de la circonscription. Les lieux à sécuriser sont définis quotidiennement en fonction de l'évolution de la délinquance.

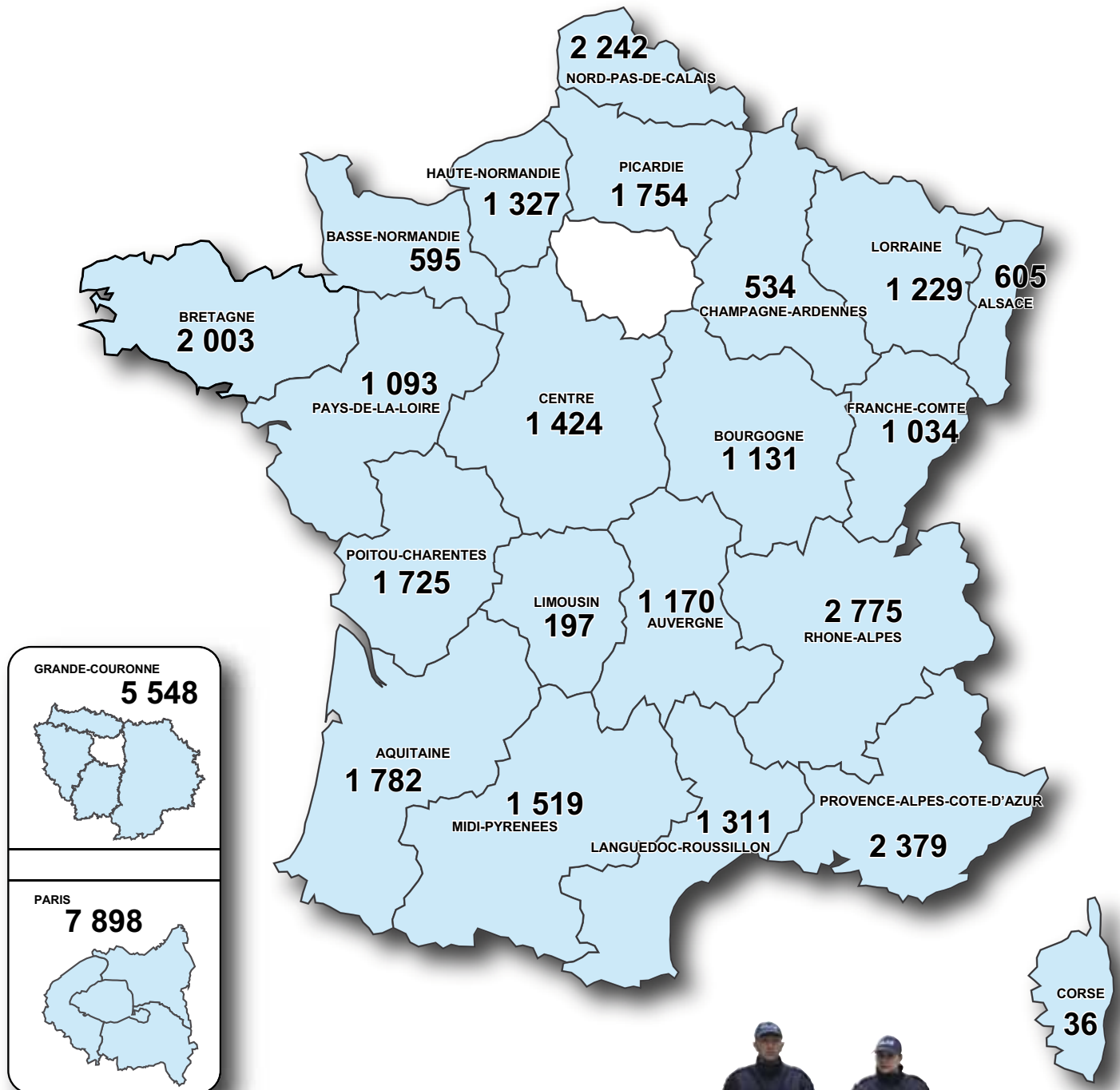
⇒ Le patrouilleur de secteur qui se déplace sur des lieux signalés d'une circonscription, notamment les secteurs sensibles ou ceux qui nécessitent une visibilité policière, pour lesquels la police nationale doit être particulièrement vigilante.

Cette réforme permet de multiplier les patrouilles au contact direct de la population pour mieux prendre en compte ses attentes. Intervenant de jour comme de nuit, les patrouilleurs assument totalement la dimension répressive de la lutte contre la délinquance avec un cœur de métier toujours centré sur l'interpellation des auteurs d'infraction.

En six mois, depuis le lancement de ce nouveau dispositif, ce sont en moyenne 40 000 patrouilles supplémentaires par mois qui ont pu être déployées sur l'ensemble du territoire national.



Nombre de patrouilles supplémentaires (de décembre 2011 comparé à juin 2011)





Dispositif "Patrouilleur"



DONNEES POLICE NATIONALE

La visibilité policière

	juin 2011	décembre 2011	Ecart	Evolution
Nombre de patrouilles	161 169	204 024	42 855	26,59%
Patrouilles motorisées	146 138	173 960	27 822	19,04%
Patrouilles non motorisées	15 031	30 064	15 033	100,01%
dont Patrouilles pédestres	11 973	28 111	16 138	134,79%

Impact du dispositif : amélioration de l'occupation de la voie publique depuis Octobre 2011		Gain total
dont Patrouilles comportant :		
Des personnels habituellement en mission administrative ou de formation	8 304	+ 15 130
Des réservistes	4 765	
Renfort national de sécurisation	2 061	

L'impact sur la délinquance de voie publique

	Juillet à Déc. 2010	Juillet à Déc. 2011	Evolution
Total de la délinquance de voie publique	553 762	529 687	-4,35%

La prise en compte des attentes de la population

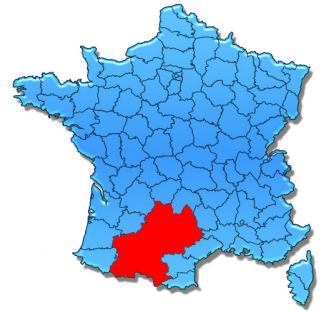
	Juillet à Déc. 2010	Juillet à Déc. 2011	Evolution
D - Différends	153 953	161 734	5,05%
N - Nuisances	385 784	410 074	6,30%

Un dispositif novateur





DCSP : Dispositif "Patrouilleur"



REGION : **Midi-Pyrénées**

La visibilité policière

	juin 2011	décembre 2011	Ecart
Nombre de patrouilles	6 269	7 788	1 519
Patrouilles motorisées	5 723	6 699	976
Patrouilles non motorisées	546	1 089	543
dont Patrouilles pédestres	510	1 040	530

L'impact sur la délinquance de voie publique

	Juillet à Déc. 2010	Juillet à Déc. 2011	Evolution
Total de la délinquance de voie publique	17 856	18 112	1,43%

La prise en compte des attentes de la population

	Juillet à Déc. 2010	Juillet à Déc. 2011	Evolution
D - Différends	5 850	6 096	4,21%
N - Nuisances	19 154	19 844	3,60%

Un dispositif novateur

